

CGS-04-2008



Conditions Générales des Services portail

02/04/2008

Table des matières

Définitions	3
Objet	5
Services réservés aux professionnels	5
Description et conditions de fourniture des services	6
Qualité de service	6
Responsabilité de L'Opérateur	7
Limitation de responsabilité	7
Exclusion	8
Force Majeure	8
Non-exclusivité	9
Obligations générales de l'Adhérent	9
Respect des droits de propriété intellectuelle de l'Opérateur	11
Frais d'utilisation des Services Portail – Conditions de paiement	11
Taxes	11
Dépôt de garantie	11
Durée	12
Suspension/résiliation de la fourniture des services portail	12
Documents contractuels	13
Modifications du Contrat de services	13
Cession & transmission du Contrat de services	13
Assurances	14
Confidentialité	14
Notification	14
Intégralité du contrat	15
Indépendance des Parties	15
Non validité partielle	15
Non renonciation	15
Droit applicable et différends	15



DÉFINITIONS

Pour les besoins des présentes Conditions Générales, les termes dont la première lettre figure en majuscule auront la signification suivante :

- 1.1. **Adhérent** : le client, personne physique ou morale qui souscrit au Contrat de Services et utilise les Services Portail dans le seul cadre de ses activités professionnelles
- 1.2. **Catalogue** : ensemble des Fiches Produits afférentes aux Services Portail
- 1.3. **Conditions Générales de Service** : les présentes conditions générales applicables à la fourniture des Services Portail
- 1.4. **Conditions Particulières de Service** : chacune des conditions particulières de service complétant ou modifiant les présentes Conditions Générales de Service en ce qui concerne notamment la nature, le contenu et les conditions de prestation de chacun des Services de Base et de chacun des Services Optionnels
- 1.5. **Consommateur** : toute personne, cliente ou non de l'Adhérent, agissant en dehors du cadre de son activité professionnelle et bénéficiant de la qualité de « Consommateur » en vertu de la législation et de la jurisprudence en vigueur
- 1.6. **Contrat de Services** : le contrat constitué des présentes Conditions Générales de Service, des Conditions Particulières de Service dûment souscrites par l'Adhérent, auxquelles sont jointes les Fiches Produits, et du Formulaire d'Adhésion
- 1.7. **Dossier d'Adhésion** : le dossier remis à l'Adhérent au moment de la souscription du Contrat de Services et comportant le Formulaire d'Adhésion à compléter et à signer, un exemplaire des Conditions Générales de Service, un exemplaire des Conditions Particulières de Service, ainsi que

le Catalogue des Services Portail

- 1.8. **Fiche Produit** : la fiche décrivant le Service de Base et les Services Optionnels
- 1.9. **Forfait de base** : le tarif applicable au Service de Base
- 1.10. **Formulaire d'Adhésion** : le formulaire complété par l'Adhérent lors de la souscription du Contrat de Services auquel sont jointes les présentes Conditions Générales de Service, les Conditions Particulières de Service et les Fiches Produits
- 1.11. **Opérateur** : Guadeloupe Expansion, Agence Régionale de Développement Économique, Association soumise à la loi du 1^{er} juillet 1901 dont le siège social est Immeuble le Squale, ZAC de Houelbourg II, Baie-Mahault (97122)
- 1.12. **Parties** : l'Opérateur et l'Adhérent
- 1.13. **Portail** : la plate-forme de commerce électronique depuis laquelle sont accessibles les différents Services et accessible à l'adresse www.made-in-guadeloupe.fr
- 1.14. **Service de Base** : le service identifié en tant que service de base, dans les Conditions Particulières de Service, dans les Fiches Produits et dans le Formulaire d'Adhésion, et pouvant être, selon le choix de l'Adhérent, complété par un ou plusieurs Services Optionnels
- 1.15. **Service Guadeloupe-business.com** : le service consistant en la fourniture par l'Opérateur du Service de Base, complété éventuellement par les Services Optionnels tels que figurant dans les Conditions Particulières de Service Guadeloupe-business.com
- 1.16. **Service Guadeloupe-shopping.com** : le service consistant en la fourniture par l'Opérateur du Service de Base complété le cas échéant par les Services Optionnels, tels que figurant dans les Conditions Particulières de Service Guadeloupe-



made-in-guadeloupe.fr

shopping.com

- 1.17. **Service Optionnel** ou **Option** : les services complémentaires du Service de Base, identifiés comme tels dans les Conditions Particulières de Service, les Fiches Produits et le Formulaire d'Adhésion, et souscrits le cas échéant par l'Adhérent.
- 1.18. **Services Portail** ou **Services** : le Service Guadeloupe-business.com, le Service Guadeloupe-shopping.com et le Service Guadeloupe-information.com
- 1.19. **Utilisateur Final** : simple visiteur du Portail ou client de l'Adhérent

OBJET

L'Opérateur fournit à l'Adhérent les Services Portail conformément aux termes et aux conditions établis aux présentes Conditions Générales de Service. Lesdites Conditions Générales de Service sont complétées ou modifiées le cas échéant par les précisions figurant aux Conditions Particulières de Service.

L'Adhérent est réputé avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Service et les avoir acceptées expressément et sans réserves.

Toute personne utilisant les Services Portail tel que définis aux présentes est réputé avoir pris connaissance du Contrat et en avoir accepté les termes expressément et sans réserve.

Toute commande qu'elle soit écrite ou verbale vaut acceptation pure et simple des termes du Contrat.

SERVICES RÉSERVÉS AUX PROFESSIONNELS

Les Services Portail sont des services professionnels. Par conséquent le Contrat régit donc uniquement les relations entre l'Opérateur et les Adhérents. Toute demande de la part d'une personne agissant en qualité de Consommateur doit être signalée comme telle à l'Opérateur qui y apportera une réponse appropriée après examen.

DESCRIPTION ET CONDITIONS DE FOURNITURE DES SERVICES

- 4.1.** L'Opérateur s'engage à fournir les Services Portail conformément aux stipulations des présentes Conditions Générales de Service, des Conditions Particulières de Service, du Formulaire d'Adhésion et du Catalogue.
- 4.2.** L'opérateur se réserve le droit d'apporter des modifications de toute nature aux Services Portail concernant notamment les conditions techniques et les délais des prestations des Services Portail.
- 4.3.** Aucune variation intervenant dans le cadre des dispositions du Paragraphe 4.2. précédent ne pourra donner lieu à une quelconque réparation ni dédommagement de quelque nature que ce soit au profit de l'Adhérent.

QUALITÉ DE SERVICE

- 5.1.** L'Opérateur s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la fourniture des Services Portail.

En cas d'indisponibilité ou d'interruption des Services Portail, l'Opérateur s'engage à accomplir tout effort raisonnable pour en assurer le rétablissement rapide.
- 5.2.** Nonobstant les dispositions de l'article 6.1 ci-après, dans tous les cas d'indisponibilité totale des Services Portail pendant plus de 5 jours ouvrés consécutifs et sous réserve de l'application des



made-in-guadeloupe.fr

dispositions des articles 4 et 9 des Conditions Générales de Service, l'Opérateur versera à l'Adhérent, sur demande formulée par ce dernier par courrier recommandé avec accusé de réception, une pénalité égale à dix pourcent (10%) du montant du Forfait de base et des Services Optionnels éventuellement souscrits, dans la limite de cinquante pourcent (50%) du montant du Forfait de base et des Services optionnels éventuellement souscrits. Cette pénalité sera calculée par tranche de quarante-huit (48) heures d'indisponibilité consécutives.

- 5.3.** Les pénalités mentionnées au Paragraphe 5.2. ci-dessus auront un caractère forfaitaire, libératoire et exhaustif. En conséquence, elles seront considérées comme réparant l'intégralité du préjudice subi. Aucune autre réparation, indemnité, ni dommages-intérêts d'aucune autre sorte ne seront dus par l'Opérateur à l'Adhérent.

RESPONSABILITÉ DE L'OPÉRATEUR

Les obligations de l'Opérateur au titre des Conditions Générales de Service sont des obligations de moyens. L'Opérateur s'engage à mettre en œuvre toutes les compétences et à apporter tous les soins et les diligences nécessaires à la fourniture des Services Portail.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

L'Opérateur ne pourra en aucun cas être responsable dans le cas où l'indisponibilité du service concerné serait due à une action de l'Adhérent et notamment et sans que cela soit limitatif à des actions, erreurs ou manipulations erronées ou inappropriées.

Si l'Opérateur n'exécutait pas tout ou partie des obligations mises à sa charge au titre des présentes Conditions Générales de Service, l'Adhérent aura la faculté, sous réserve de prouver la faute de l'Opérateur, de solliciter la réparation du préjudice direct qu'il aura subi et dont il apportera la preuve et sous réserve des dispositions de l'article 5 précédent.

Quels que soient la nature, le fondement et les modalités de l'action engagée contre l'Opérateur, l'indemnité due à l'Adhérent en réparation du préjudice direct dont il apportera la preuve ne pourra dépasser, sauf faute lourde de l'Opérateur, un montant égal aux sommes payées par l'Adhérent à l'Opérateur au titre du Contrat.

EXCLUSION

L'Opérateur ne sera en aucun cas responsable :

- des dommages dus à l'inexécution totale ou partielle par l'Adhérent de ses propres obligations au titre du Contrat ;
- des dommages indirects même si l'Opérateur a eu connaissance de la possibilité de survenance de tels dommages. Les Parties conviennent expressément que constitue un dommage indirect et n'ouvre pas droit à réparation les préjudices financiers ou commerciaux consécutifs, notamment et sans que cela soit limitatif, à toute perte de données, perte de clientèle, manque à gagner, coûts supplémentaires liés au basculement sur un autre opérateur ou sur une autre plate-forme de commerce électronique en cas d'indisponibilité des Services Portail, perte de revenu, perte d'économies, perte d'activité, perte de profit, trouble commercial quelconque, ainsi que toute action dirigée contre l'Adhérent par un tiers, à l'exception des éventuelles actions en contrefaçon.

FORCE MAJEURE

En aucun cas, l'Opérateur ne pourra être tenu responsable des conséquences dommageables ou préjudiciables d'un événement de force majeure, c'est-à-dire tant d'un événement communément admis par la loi et les tribunaux comme étant imprévisible, irrésistible et extérieur, que de tout autre événement indépendant de la volonté de l'Opérateur et qui empêche la fourniture des Services Portail, notamment et sans que cela soit limitatif, les conflits sociaux, les grèves internes, intervention des autorités civiles ou militaires, guerres ou hostilités déclarées ou non déclarées, actes terroristes, émeutes, catastrophes naturelles, incendies, dégâts des eaux, épidémies, conditions sanitaires, mauvais fonctionnement ou interruption des réseaux de télécommunications, indisponibilité du service d'hébergement du Portail.

NON-EXCLUSIVITÉ

L'Adhérent est informé que les Services Portail ont vocation à être proposés au plus grand nombre d'opérateurs économiques.

Par conséquent, l'adhésion au Contrat de Services ne confère à l'Adhérent aucune exclusivité d'aucune sorte en ce qui concerne la fourniture tant du Service de base que du Service Optionnel.

OBLIGATIONS GÉNÉRALES DE L'ADHÉRENT

- a) L'Adhérent qui s'engage à ne pas entraver le bon fonctionnement du Portail de quelque manière que ce soit, veillera notamment à ne pas surcharger abusivement les bandes passantes et/ou à ne pas transmettre d'éléments susceptibles d'endommager ou de détériorer le fonctionnement de tout ou partie du Portail.
- b) L'Adhérent est seul responsable tant vis-à-vis de l'Opérateur que des tiers de l'utilisation qu'il fait des Services Portail. L'Adhérent tiendra l'Opérateur indemne contre les conséquences d'une telle utilisation, y compris contre les réclamations de tiers.
- c) Il appartient à l'Adhérent de s'assurer de la compatibilité de l'usage qu'il fait des Services Portail avec les présentes Conditions Générales de Service.
- d) Il appartient à l'Adhérent de s'assurer de la conformité à la réglementation en vigueur de ses propres activités de fourniture de biens et / ou de prestations des services, notamment en ce qui concerne ses relations avec l'Utilisateur Final et ses relations avec les autres tiers. Toute information fournie par l'Opérateur concernant la réglementation applicable aux relations commerciales avec les Utilisateurs Finaux, notamment et sans que cela soit limitatif, en matière de vente à distance, est apportée à titre purement indicatif et n'exonère pas l'Adhérent des obligations auxquelles il demeure soumis.
- e) Il appartient à l'Adhérent de s'équiper de manière appropriée afin de

pouvoir se connecter au Portail. L'ensemble des frais d'équipements, de connexion et de transmission nécessaires à l'utilisation du Portail est à la charge exclusive de l'Adhérent.

- f) La connexion au Portail se fait sous l'entière responsabilité de l'Adhérent.
- g) L'Adhérent informera sans retard l'Opérateur de tout événement pouvant affecter la fourniture des Services Portail.
- h) L'Adhérent s'engage à ne pas utiliser les Services Portail pour commettre des agissements illégaux ou illicites et à ne laisser personne, notamment ses préposés, commettre de tels agissements.
- i) L'Opérateur se réserve le droit de suspendre la fourniture des Services Portail de plein droit, sans mise en demeure préalable et sans qu'une telle suspension puisse donner lieu à un quelconque préavis ni à de quelconques indemnités :
 - si l'Adhérent commet un acte contraire à l'un quelconque de ses engagements souscrits au titre du Contrat de Services susceptible d'avoir un effet sensible et préjudiciable sur la qualité des Services Portail ;
 - si l'Opérateur a eu connaissance ou si il lui est notifié, dans les conditions de la loi 2004-575, le caractère illicite des activités ou des informations stockées ou de faits et circonstances faisant apparaître ce caractère.
- j) Si l'Adhérent commet un acte contraire à l'un quelconque des engagements souscrits au titre du Contrat de Services, l'Opérateur pourra mettre l'Adhérent en demeure de respecter ses engagements par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans le cas où l'adhérent ne se serait pas mis en conformité avec les engagements souscrits au titre du Contrat de Services dans un délai de 15 jours à compter de la réception de la mise en demeure, l'Opérateur se réserve le droit de résilier le Contrat de Services sans qu'une telle résiliation puisse donner lieu à un quelconque préavis ni à de quelconques indemnités.



made-in-guadeloupe.fr

RESPECT DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE L'OPÉRATEUR

Tous les éléments et contenus éditoriaux du Portail (notamment les marques déposées, les textes, graphismes, logos, animations, etc.) sont et demeureront la propriété exclusive de l'Opérateur ou des tiers auprès desquels l'Opérateur a acquis une licence.

Sauf stipulation contraire, la fourniture des Services Portail ne peut s'interpréter en l'octroi au bénéfice de l'Adhérent d'une licence, ni en une quelconque cession d'un droit de propriété intellectuelle.

FRAIS D'UTILISATION DES SERVICES PORTAIL – CONDITIONS DE PAIEMENT

TAXES

Toutes les sommes éventuellement dues au titre du présent Contrat sont exprimées en euros hors taxes. L'Adhérent devra donc payer tous les frais dus calculés selon les tarifs en vigueur, majorés de la Taxe sur la Valeur Ajoutée ("TVA") et de toutes autres taxes applicables en vigueur au jour de la facturation.

DÉPÔT DE GARANTIE

L'Opérateur se réserve le droit, lors du dépôt du Dossier d'Adhésion ou à tout moment pendant l'exécution des Services Portail, de demander à l'Adhérent la mise en place et la délivrance d'un dépôt de garantie. Le montant de ce dépôt sera établi par l'Opérateur en tenant compte du risque commercial dont la couverture est recherchée, et le versement du dépôt de garantie devra être effectué par l'Adhérent dans un délai de sept (7) jours ouvrables suivant la demande de l'Opérateur.

La mise en place de ce dépôt de garantie conditionnera la possibilité pour l'Adhérent d'utiliser ou de continuer d'utiliser les Services Portail. En effet, à défaut, l'Opérateur disposera de la faculté de mettre fin de plein droit et sans mise en demeure préalable, à la fourniture des Services Portail

immédiatement et sans que cela puisse donner lieu à une quelconque indemnité ni réparation au profit de l'Adhérent.

DURÉE

Le Contrat de Services pendra effet à compter de la signature par l'Adhérent du Formulaire d'Adhésion et restera en vigueur tant que l'Adhérent utilisera un ou plusieurs des Services Portail.

Le Contrat de Services pourra être dénoncé à tout moment, et pour simple convenance par l'une ou l'autre des Parties sans autre formalité qu'un préavis d'un (1) mois adressé par lettre recommandée avec avis de réception.

SUSPENSION/RÉSILIATION DE LA FOURNITURE DES SERVICES PORTAIL

1. L'Opérateur se réserve le droit de suspendre ou de résilier l'exécution des obligations lui incombant aux termes des présentes Conditions Générales de Service sans qu'une telle suspension puisse donner lieu à une quelconque réparation en cas de survenance de l'une des circonstances suivantes :
 - ordre, instruction ou demande d'un gouvernement, d'un organisme de service d'urgence ou de toute autre autorité administrative compétente ;
 - suspension ou cessation des subventions publiques permettant le financement de l'exploitation du Portail ;
 - travaux d'amélioration, d'entretien ou de maintenance des Services ;
 - interruption des communications électroniques.
2. En cas de non-respect de l'une quelconque des dispositions du Contrat de Services, l'Opérateur aura la faculté de résilier le Contrat de Services après une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception restée sans effet, pendant un délai de 5 (cinq) jours ouvrables sans qu'une telle résiliation



made-in-guadeloupe.fr

n'ouvre un quelconque droit à réparation au bénéfice de l'Adhérent.

3. Le fait pour l'Opérateur de ne pas se prévaloir de son droit de suspendre l'adhésion à la suite de l'un des événements précités, ne le privera pas de son droit de résilier ladite adhésion ultérieurement.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents contractuels formalisant le Contrat comportent les documents suivants classés par ordre de priorité décroissant :

- le Formulaire d'Adhésion ;
- le Catalogue des Services Portail ;
- les Conditions Particulières de Service ;
- les Conditions Générales de Service.

En cas de contradiction entre les dispositions contenues dans des documents de rang différent, les dispositions du document de rang supérieur prévaudront.

MODIFICATIONS DU CONTRAT DE SERVICES

L'Opérateur se réserve la possibilité de procéder à des modifications du Contrat ou des Services Portail sous réserve de les notifier au préalable à l'Adhérent. Dans ce cas, et sous réserve que l'Adhérent rapporte la preuve que la modification porte sur l'un des éléments essentiels du Contrat, l'Adhérent pourra résilier son Contrat dans un délai de huit (8) jours à compter de la notification des modifications par l'Opérateur.

CESSION & TRANSMISSION DU CONTRAT DE SERVICES

L'Opérateur pourra décider de céder ou de transférer les droits ou obligations que lui confère le Contrat de Services à tout tiers de son choix

sous réserve que l'Adhérent n'ait pas à souffrir de perturbations dans l'utilisation des Services Portail.

Sans accord préalable de l'Opérateur, l'Adhérent ne peut pas céder ou transférer ses droits et obligations issus du Contrat de Services.

ASSURANCES

L'Opérateur est titulaire d'une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile au cas où elle serait engagée.

L'Adhérent déclare avoir souscrit auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable et reconnue une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile au cas où elle serait engagée envers les Utilisateurs Finaux, l'Opérateur, ses collaborateurs et sous-traitants éventuels.

CONFIDENTIALITÉ

L'Adhérent gardera confidentielles toutes informations qu'il aura pu recueillir sur l'Opérateur dans le cadre de l'exécution des présentes Conditions Générales de Service, et ce même après expiration ou résiliation de l'adhésion pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date d'expiration ou de résiliation de ladite adhésion.

NOTIFICATION

Toutes les notifications doivent être transmises par lettre recommandée avec accusé de réception aux adresses figurant sur le Dossier d'adhésion.

INTÉGRALITÉ DU CONTRAT

Le Contrat de Services exprime l'intégralité des obligations des Parties relativement à son objet. Il annule et remplace tout document et accord antérieur intervenus entre les Parties.

INDÉPENDANCE DES PARTIES

Aucune des Parties ne peut prendre un engagement au nom et / ou pour le compte de l'autre.

En outre, chacune des Parties demeure seule responsable de ses actes, allégations, engagements, prestations, produits et personnels.

NON VALIDITÉ PARTIELLE

Si une ou plusieurs des stipulations du Contrat de Services sont tenues pour non valides ou considérées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou d'une décision définitive d'une juridiction compétente, elles seront réputées non écrites et les autres stipulations demeureront en vigueur.

NON RENONCIATION

Le fait pour l'une ou l'autre des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre Partie à l'une quelconque de ses obligations au titre des présentes Conditions Générales de Service ne saurait être interprété comme une renonciation à l'obligation en cause.

DROIT APPLICABLE ET DIFFÉRENDS

Le Contrat de Services ainsi que les actes qui en seront la conséquence sont soumis au droit français.

En cas de litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution du Contrat de Services, le différend sera de la compétence exclusive des tribunaux du siège social de l'Opérateur, nonobstant les cas de pluralité de défendeurs, de référé ou d'appel en garantie.